



Atelier des territoires

Appel à candidature

La DHUP lance un appel à candidature auprès des DREAL pour mettre en place la première session de l'Atelier des territoires.

Cette démarche est issue de l'Atelier national conduit depuis 2006 et s'articule avec elle. Un Atelier national sera lancé par ailleurs en début d'année 2013 sur le thème 'Territoires en mutation, quelle transition pour les villes soumises aux risques ?'

Comme pour l'Atelier national, l'Atelier des territoires a pour objectif à la fois :

- de mettre en évidence l'intérêt de la réflexion à grande échelle et à long terme pour éclairer les décisions d'aménagement de court terme
- de placer l'État dans une posture d'accompagnement des élus locaux avec l'apport d'une équipe projet extérieure aux lieux.

Il s'agit de conduire une démarche de projet pilotée par l'État en partenariat étroit avec les élus. L'Atelier des territoires et l'Atelier national partagent les mêmes principes, le même déroulement et les mêmes outils. Dans les deux cas, une mise en réseau est assurée par l'État central.

La différence entre les deux démarches réside principalement dans la maîtrise d'ouvrage, la dimension des équipes projet et la nature de l'expertise mobilisée.

L'Atelier des territoires sera mené par la DREAL en lien étroit avec les DDT sur au moins 3 territoires et autour d'une thématique unique pour la région portant sur l'aménagement et l'urbanisme. Le volontariat et la motivation de l'Etat local comme des élus concernés est un facteur indispensable à sa réussite. Une démarche inter-régionale est possible.

Une candidature régionale

La DREAL construit la candidature régionale avec les DDT volontaires de sa région afin :

- de partager les objectifs et la méthode de travail de l'Atelier des territoires et d'explicitier les modalités de travail entre DREAL et DDT ,
- de choisir, développer et argumenter une thématique de travail ,
- d'identifier des territoires volontaires et pertinents pour la démarche, au nombre de 3 minimum,
- de construire les candidatures des territoires identifiées avec leurs élus.

La construction de cette candidature doit également associer et engager les élus. Ceux-ci apporteront leur soutien à la démarche en précisant les enjeux qu'ils identifient pour leurs territoires.





atelier des territoires

Le dossier de candidature comprendra des éléments relatifs à :

- la motivation de la candidature de la DREAL tant sur le thème, la démarche Atelier des territoires que sur le choix des sites,
- la déclinaison de la démarche Atelier des territoires, la thématique et l'organisation envisagée entre DREAL et DDT notamment pour le pilotage de l'équipe projet, l'animation de la démarche et le portage de la stratégie proposée. Des candidatures conjointes entre plusieurs DREAL étant envisageables, elles devront préciser qui porte la candidature et quelle organisation est prévue entre elles.
- la présentation des sites candidats montrant en quoi ils sont intéressés et pertinents du point de vue de la thématique comme de la démarche. Différentes échelles y seront envisagées : du grand territoire au projet opérationnel.
- le plan de financement.

Le dossier (format papier et informatique) devra comporter 40 à 50 pages maximum et une présentation sommaire sous format power point de 10 diapositives environ.

Les dossiers de candidature seront examinés par un jury national composé notamment de la DHUP, de DDT ayant participé à l'Atelier national, de représentants de l'Etat local, du CETE de l'Ouest, de personnes qualifiées du point de vue des thématiques ou de la démarche.

Les critères de choix s'organiseront autour des éléments fournis :

- sur l'Atelier des territoires : déclinaison de la démarche, démonstration de son intérêt territorial et fonctionnement proposé pour son pilotage ;
- sur la thématique : pertinence de son choix, en quoi elle touche aux questions d'aménagement et en quoi elle représente un enjeu régional ;
- sur les sites : en quoi les sites sont concernés par la démarche, la thématique et en quoi ils sont motivés pour s'y engager ;
- sur la conduite de la démarche : en quoi le plan de financement et le fonctionnement envisagé entre DREAL, DDT, équipe projet permet d'assurer la maîtrise d'ouvrage et le pilotage de la démarche en garantissant ses objectifs.

Par ailleurs, l'envie de participer au changement de posture de l'État auprès des élus, d'innover dans les méthodes et d'explorer par le projet des sujets complexes sont essentiels à la réussite de cette nouvelle démarche d'Atelier des territoires.

Seront également examinés :

- l'échelle géographique pertinente de la candidature, à l'échelle de la région et à l'échelle de chaque territoire
- la mobilisation des élus ainsi que des services locaux de l'Etat
- la formulation claire des enjeux, l'intérêt des problématiques rencontrées soit pour l'exemplarité des situations, soit au contraire pour leur caractère reproductible
- la thématique/problématique régionale retenue. Le choix de la thématique doit permettre une certaine montée en généralité sur la façon d'appréhender le sujet : les points de blocage pour le projet liés à la thématique et les voies de progrès notamment.

Ainsi le croisement sites et thématique montre qu'il existe une diversité de stratégies en faveur d'un aménagement durable en fonction du contexte.

Sélection de l'équipe-projet

Les DREAL retenues devront organiser l'appel d'offres et la sélection de l'équipe projet commune aux sites de sa région et au thème choisi.

Cette équipe est extérieure aux lieux. Elle justifie d'une compétence en matière d'approche transversale des thématiques et en matière de traitement spatialisé du projet. Elle est conduite par un concepteur (urbaniste/architecte/paysagiste). Elle doit être pédagogue, force de proposition et capable de s'adapter au territoire. Elle doit être familière avec la conduite de réflexion à différentes échelles (stratégiques ou opérationnelles). Elle doit être capable de mobiliser le dessin, la maquette de travail ... en séance de travail.





atelier des territoires

Conduite de l'Atelier des territoires

Les DREAL conduiront ensuite l'Atelier des territoires en lien étroit avec les DDT concernées et avec l'appui méthodologique de la DHUP.

Les projets sélectionnés bénéficieront d'une enveloppe complémentaire aux crédits d'études locales attribués lors du dialogue de gestion pour 2013. La contribution de l'enveloppe nationale pourra atteindre 75 % maximum du montant de l'opération dans la limite de 150 K€ par DREAL.

Calendrier indicatif

31 octobre 2012 : date limite des dépôts de candidatures
19 novembre 2012: jury national pour le choix des DREAL / DDT
mi décembre 2012: lancement de l'appel d'offre pour les équipes projet par les DREAL
fin février 2013: choix des équipes au niveau des DREAL
mars: réunions de lancement en région
avril / septembre / décembre: ateliers 1 / 2 / 3 sur sites et déroulement
février 2014: séminaires en région
avril 2014: séminaire national de l'Atelier des territoires

Contacts Atelier des territoires

Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement
DHUP/Bureau des stratégies territoriales (AD1)
Arche sud- 92055 La Défense cedex
Téléphone : 01 40 81 94 65

Le bureau des stratégies territoriales est à votre disposition pour vous accompagner dans l'élaboration de votre candidature.

Vos contacts sont :

Cristina GARCEZ, cristina.garcez@developpement-durable.gouv.fr, 01 40 81 93 79
Marie-Laure HERAULT, marie-laure.herault@developpement-durable.gouv.fr, 01 40 81 98 22
Rebecca GALLARDO, rebecca.gallardo@developpement-durable.gouv.fr, 01 40 81 80 21
David LABOREY, david.laborey@developpement-durable.gouv.fr, 01 40 81 94 17
Alexis PALMIER, alexis.palmier@developpement-durable.gouv.fr, 01 40 81 94 04

